

**Véronique Calueba et Laura Seguin - Conseillères Municipales et communautaires**

---

Sète, le 9 janvier 2025

**M. François Commeinhes, Président de Sète Agglopôle**

**M. Yves Michel, Vice-Président de Sète Agglopôle**

**M. Christophe Clair, Directeur de la SPLBT**

**Objet : Rejet des eaux dû chantier de la Place Aristide Briand à Sète dans le réseau d'eaux usées**  
**Copie : Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur Paul Chemin, Direction de la Police de l'Eau**

Messieurs le Maire-Président et Vice-Président,

Nous avons été interpellées sur le sujet du rejet des eaux pompées sur le chantier du parking de la place A. Briand. Il semblerait que les eaux pompées pour les besoins du chantier soient directement rejetées dans le réseau public d'assainissement.

Or pour ce type de rejet d'eaux de pompage, qui ne sont pas des eaux usées domestiques ou assimilées domestiques, mais des eaux usées de type industriel, le cadre réglementaire prévoit que leur rejet soit interdit dans le réseau d'assainissement. Ces rejets peuvent cependant faire l'objet d'éventuelles dérogations, sous condition de capacité du réseau et des installations de pompage et traitement.

Nous vous demandons de nous fournir dans les plus brefs délais les documents attestant de cette dérogation qui semble ainsi nécessaire pour la SPLBT, responsable du chantier. Egalement, les documents attestant d'une éventuelle convention de rejet de ces eaux usées passée entre la SPLBT et la collectivité responsable des réseaux d'assainissement (Sète Agglopôle Méditerranée) ou le concessionnaire du service d'assainissement Thau Maritima le cas échéant.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Messieurs le Maire-Président et Vice-Président l'expression de nos salutations distinguées.

**Véronique Calueba**  
**Laura Seguin**  
**Conseillères municipales et communautaires**  
**Groupe Ensemble pour Sète**

